

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 14
Procurations :
Absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2025

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, M. Éric MIEUSSET, Mme Corinne MUNIER, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Monsieur Michel PRIEUR, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Chantal MORERA, M. Nicolas SALLÉS

Absents : Mme Delphine CASTAN LAHONDES, Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Marie ROCHETEAU

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

48/2025 : choix des entreprises pour les lots 3 et 4 du marché de travaux de réhabilitation de 3 maisons d'habitation, maisons « Nègre et Solignac » et transformation en 4 logements

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération N° 57/2024 du 05 septembre 2024 désignant le maître d'œuvre de l'opération,

Vu la délibération N°47/2024 du 04 juillet 2024 désignant l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision du Maire N°2024/13 du 09 décembre 2024 désignant la mission du coordonnateur sécurité santé,

Vu la délibération N°01/2025 du 30 janvier 2025 portant sur les demandes de subvention déposées auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de Lozère,

Vu la délibération N°19/2025 du 10 avril 2025 portant sur la consultation des entreprises,

Vu la délibération N°42/2025 du 25 juin 2025 portant sur le choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la désignation le 25 juin 2025 des entreprises pour 12 des 14 lots du marché de travaux de réhabilitation de 3 maisons d'habitation, maisons « Nègre et Solignac » et transformation en 4 logements. Le lot N°3 étanchéité a été déclaré infructueux et le lot 4 charpente//bois/couverture/bardage nécessitait une négociation.

A l'issue de l'infructuosité de l'appel d'offre sur le lot N°3, une consultation a eu lieu dans le cadre d'un marché en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalables, pour laquelle une entreprise a répondu. La négociation pour le lot 4 a également permis de retenir une entreprise.

Pour rappel les critères de sélection des entreprises étaient les suivants :

- N°1 : 60% prix des travaux
- N° 2 : 40% valeur technique de l'offre

La commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2025, a permis de retenir les entreprises suivantes :

**TABLEAU RECAPITULATIF ANALYSE DES OFFRES DE BASE AVEC OPTIONS
POUR LES LOTS 3 ET 4**

N°	LOT	ESTIMATION	OFFRE MIEUX DISANTE HT	ENTREPRISE
3	ETANCHEITE	21 000	22 202.45	SOPRIBAT
4	CHARPENTE /BOIS/COUVERTURE	47 000	55 637.66	LOZERE CHARPENTE

Le marché ainsi complété, permet d'établir le tableau récapitulatif suivant :

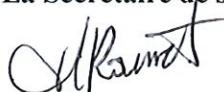
TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES MIEUX DISANTES AVEC OPTIONS				
N°	LOT	ESTIMATION	OFFRE MIEUX DISANTE	ENTREPRISE
1	DESAMIANTAGE	20 000,00 €	18 762,24 €	ISOLEA
2	GROS ŒUVRE/MACONNERIE/VRD (options comprises pour 18 798.50 euros)	194 000 €	201 236.46 €	BATISIM
3	ETANCHEITE	21 000 €	22 202.45 €	SOPRIBAT
4	CHARPENTE /BOIS/COUVERTURE	47 000 €	55 637.66 €	LOZERE CHARPENTE
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS et ALU	84 000 €	99 740,00 €	SARL IMBERT PÈRE ET FILS
6	MENUISERIES INTERIEURES- agencement	123 000 €	123 021,98 €	LARTAUD
7	DOUBLAGES CLOISONS/PLAFONDS	117 000 €	98 612.16 €	DUARTE
8	SERRURERIE (option pergola comprise pour 11 413 euros)	36 500,00 €	46 918,00 €	TROCELIER
9	CARRELAGES FAIENCES	18 000 €	18 944.14 €	LES CHAPES D'OLT
10	ENDUITS EXTERIEURS	23 000 €	23 627.44 €	COTE ISOLATION
11	PEINTURES/SOLS SOUPLES	40 500 €	40 052.25 €	LOZERE PEINTURE
12	NETTOYAGE	2 400 €	2 047.81 €	ABER PROPRETE
13	ELECTRICITE	59 600 €	58 801.38 €	EIFFAGE
14	PLOMBERIE/SANITAIRES/VMC (option comprise 339.70 euros)	81 500 €	82 235.89 €	POUDEVIGNE
	TOTAL	867 500 €	891 839.86	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis de la Commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- **DECIDE** suite au marché de travaux concernant la réhabilitation de 3 maisons d'habitation, maisons « Nègre et Solignac » et transformation en 4 logements de retenir l'entreprise SOPRIBAT pour le lot N°3 étanchéité pour un montant de 22 202.45 euros HT et Lozère charpente pour le lot N°4 pour un montant de 55 637.66 euros HT,
- **ARRETE** le montant du marché à la somme de 891 839.86 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et tous les éventuels avenants avec les entreprises précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour les entreprises retenues toutes les pièces nécessaires à la passation du marché et prendre toutes décisions pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager au budget les crédits nécessaires pour la réalisation de ce marché sur les lignes budgétaires correspondantes.

Bourgs sur Colagne, le 17 juillet 2025

La Secrétaire de séance



Magali ROUSSET

Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

